

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2022

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens et Pérès

Excusés : Mme Petit et M. Bourdieu

Absents : Mme Kauffmann

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17/01/2022

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2022 : sans objet ; approbation unanime.

2 – CASINO : DEMANDE AVIS RENOUVELLEMENT AUTORISATION EXPLOITER JEUX

M. le Maire donne lecture de la lettre du directeur du Casino demandant au conseil municipal son avis sur le renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux. Avis favorable unanime moins une voix contre.

3- PROGRAMME VOIRIE 2022

Les trois entreprises sollicitées ont fourni un devis pour le programme voirie 2022. Etant donné la difficulté de comparaison des 3 propositions, une réunion prochaine de la commission « voirie » est envisagée. Le choix de l'entreprise sera effectué lors de la réunion du conseil municipal au mois de mars.

4 - TRAVAUX TERRAIN D'HONNEUR DU FOOT

M. le Maire donne lecture de la lettre de doléances du FCCV en date du 10 février 2022. Des éléments de réponse sont fournis par le maire puis la parole est donnée à chacun des conseillers présents. La forme « cassante » de ce courrier est unanimement relevée. Cet épisode donne l'occasion de repartir sur de nouvelles bases d'échanges. Quant aux travaux de réfection du terrain d'honneur, les conseillers sont unanimes pour valider le projet. La société TURFPLAC propose un devis de travaux de 10 104 € TTC auxquels il faut ajouter des travaux à la charge de la commune (décompactage, sablage et hersage + fourniture du sable). L'ensemble de l'opération devrait coûter de l'ordre de 20 000 € TTC.

5 – MANDAT AU CDG32 POUR UN CONTRAT COLLECTIF « SANTE »

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire et comme cela a été fait pour la prévoyance il y a quelques années de cela, le CDG32 propose aux communes adhérentes de lancer une consultation pour l'assurance complémentaire santé. Accord unanime pour donner mandat au CDG32.

6 – PERMANENCES LORS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DES 10 ET 24 AVRIL

L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 18h. Chaque conseiller se positionne pour effectuer une permanence pour les deux dates.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- **Prochaine réunion** : validation du programme voirie 2022 – validation du devis pour la réalisation de la cartographie du cimetière dans le but d'une éventuelle procédure de reprise des concessions – vote des comptes administratifs 2021 ;
- **Projet du parc Lannelongue** : présentation du rendu de la rencontre avec Marie Ghilbert et Etienne Botheron en date du 11 février dernier ;
- **Remerciements** : de Mme GREGOIRE suite au décès de son mari.

Ainsi délibéré le 15 février 2022